

# Les formalités d'urbanisme

## pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : AVRIL 2017 Fiche 1.2

### J'envisage de réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures, portail, garde-corps et claires-voies.

### Quelles sont les formalités ?

#### 1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

**Vous êtes un particulier** Madame  Monsieur

Nom : PARTHENAY Prénom : Xavier

**Date et lieu de naissance**  
Date : 01/07/2015 Commune : PARTHENAY  
Département : 079 Pays : FRANCE

**Vous êtes une personne morale**  
Dénomination : Raison sociale :  
N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur   
Nom : Prénom :

#### 2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 7 Voie : rue Béranger  
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY  
Code postal : 79200 BP : Cedex :  
Téléphone : 01541994199 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

P. 1/7

#### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : A1K Numéro : 0104  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 220  
Préfixe : Section : A1K Numéro : 0105  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 427

P. 2/7

#### 3 - Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Références cadastrales<sup>1</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)  
Préfixe : Section : Numéro :  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :  
**Adresse du terrain**  
Numéro : 7 - 13 Voie : Rue Béranger  
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY  
Code postal : 79200 BP : Cedex :  
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case   
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

#### 4 - Le projet

##### 4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction  
Type d'annexe créée :  Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  
Autre (précisez) :  
 Travaux sur une construction existante  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires  
Autre (précisez) : Peinture des menuiseries extérieures  
 Clôture  
Courte description de votre projet (facultatif) : Fenêtres et volets en beige RAL 1015 ; porte et portail en rouge RAL 3005. Peinture des encadrements et des passements de toit en beige.  
Votre projet concerne :  votre résidence principale  votre résidence secondaire

##### 4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :  
• la surface de plancher existante :  
• la surface de plancher créée : 0  
• la surface de plancher supprimée : 0

P. 3/7

### Dépôt de la demande

Avant la réalisation des travaux, je dois déposer à la **Mairie** de la commune concernée par le projet un dossier de demande de **Déclaration préalable de travaux (DP) en trois exemplaires**, complets et constitués des pièces suivantes :

- **CERFA** n°13703 renseigné, daté et signé (disponible sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

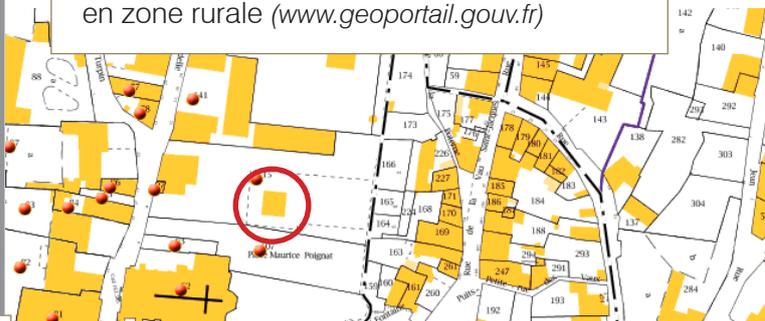
- **Déclaration** des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable : renseignée, datée et signée

P. 6/7

#### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction**  
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m<sup>2</sup>  
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m<sup>2</sup>

- **DP 01** : Plan de situation qui peut être réalisé à partir d'un extrait du plan de cadastre à l'échelle 1/2000 en zone urbaine ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)), et l'échelle 1/20 000 en zone rurale ([www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr))



# Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures, portail, garde-corps et claires-voies.

DP07



- **DP07** : Photographies de l'environnement proche pour connaître l'aspect actuel du bâtiment (toutes les façades concernées), *en couleurs*

- **DP08** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), *en couleurs*

- **DP11** : Une notice supplémentaire lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques, faisant apparaître :

- Les matériaux utilisés : type, couleur, aspect, finition (*nuancier RAL ou autre, peinture mate ou satinée...*)
- Leurs modalités de mise en œuvre et d'exécution (*traitement antirouille, nombres de couches, traitement des peintures...*)

**Précision** : Il est possible de fournir cette notice pour tout projet, en dehors du périmètre Monuments historiques.

DP08



## Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

**Dépôt du dossier**



**Instruction**



**Décision**



**1 mois** (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

## Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

### Liens utiles :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

[www.cc-parthenay-gatine.fr](http://www.cc-parthenay-gatine.fr)